Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 15 Votants : 19 **Ont voté :** Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. **Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Elisabeth CHENAU, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO **Absents :** Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Pascale LECONTE, et Christophe PINEL **Pouvoirs** : Pascale MILLOT HAUK (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER) **Secrétaire de séance** : Pascale TURMEL LOTTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-036
SEANCE DU 16 mai 2019

OBJET : Décision modificative N°1 Budget Principal

VU le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N°2019-016 en date du 14 mars 2019 adoptant le budget primitif du budget principal

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire en raison d'une part de l'attribution d'une subvention exceptionnelle accordée au collège D AUBAREDE suite à la victoire des élèves des équipes féminines et ou masculines de Handball au championnat UNSS de région Auvergne Rhône Alpes (section Handball).
5 élèves vourlois font partie des équipes championnes du Rhône et se rendront aux championnats de France qui se dérouleront du 20 au 23 mai en région parisienne.
Monsieur le Maire indique que ce type de démarche mérite d'être soutenu par une collectivité territoriale.
Toutefois, Monsieur le Maire indique qu'il leur sera demandé une contrepartie sous la forme d'une présentation en conseil de leur participation à ce championnat.

Et d'autre part, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la convention signée avec le SITOM pour le financement d'un conteneur enterré au rond-point Louis Querbes engendre une dépense de la commune d'un montant HT de 2 727.50€.

Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
022 – Dépenses - imprévues	**022** – Service Divers finances		-250.00€
65 – Autres charges de gestion courante	**6574 – Subvention de fonctionnement** – Service Asso diverses		250.00€
	TOTAL	**0.00€**	**0.00€**

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20190516-2019-036-DE
Date de réception préfecture : 20/05/2019

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
020 Dépenses imprévues	**020** - Service Divers finances		5 242.50€
21 Immobilisations corporelles	**2152 – Installations de Voirie** - Service Voirie		2 757.50€
13 Subventions d'investissement	**1328 – Autres** - Service Stade travaux	8 000.00€	
	TOTAL	**8 000.00€**	**8 000.00€**

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE la Décision modificative N°1 qui s'équilibre en section d'investissement à 8 000 € en dépenses et en recettes et à 0.00€ en section de fonctionnement dépenses

Pour : 19 Contre :0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20190516-2019-036-DE
Date de réception préfecture : 20/05/2019